



# RAPPORT D'ACTIVITE

janvier 2007 - décembre 2007

---

## Table des matières

1. Vie de la fédération
2. Diffusion de la Recherche issue de projets achevés
3. Activités dans le cadre de l'Union Européenne
4. Activités dans le cadre du Partenariat Euro-méditerranéen
5. Activités dans le cadre du Conseil de l'Europe
6. Activités dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies
7. Activités diverses

### 1. VIE DE LA FÉDÉRATION

---

**1.1 L'Assemblée générale ordinaire de l'AFEM pour l'exercice 2006 s'est tenue le 23 juin 2007, à Paris.** Le rapport d'activités, les comptes de résultats et bilans de l'année 2006, ainsi que le rapport d'orientation et le budget prévisionnel pour l'année 2007 ont été approuvés à l'unanimité.

**La réunion du Conseil d'Administration s'est tenue le 23 juin 2007.**

**L'AFEM réunie en Assemblée générale extraordinaire, également le 23 juin 2007, a adopté à l'unanimité des statuts révisés. Les amendements des statuts visent à :**

a) autoriser la participation des anciennes Présidentes de l'AFEM au Conseil d'administration de la fédération.

b) permettre une meilleure organisation du travail de l'AFEM au niveau de ses Coordinations nationales dans les pays où elle est implantée, à l'instar de la Coordination de l'AFEM pour la France. A cet effet les nouveaux statuts disposent que **chaque Coordination nationale de l'AFEM peut être instituée en association de droit national étant chargée de représenter l'AFEM dans le pays concerné et de favoriser son rayonnement conformément aux orientations du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'AFEM.** Cette Coordination peut procéder au recouvrement des cotisations. Dans cette hypothèse, elle retiendra pour ses frais de fonctionnement un pourcentage sur les cotisations versées qui sera déterminé par l'Assemblée générale de l'AFEM. Les statuts prévoient que chaque pays soit représenté au CA de l'AFEM par 1 à 5 déléguées d'associations nationales et personnes physiques.

**1.2 Le processus d'élargissement de l'AFEM est en cours,** notamment en Bulgarie, Malte, Roumanie et Slovénie depuis l'élargissement de l'Union le 1<sup>er</sup> janvier 2007 (conformément aux statuts). L'AFEM et ses associations membres entretiennent des relations régulières avec des associations féminines de ces pays, contribuent à leur information sur l'actualité du droit européen, et soutiennent leurs initiatives et activités en participant notamment à des rencontres et événements civils, séminaires de formation, etc.

**1.3 L'Assemblée Générale de l'AFEM a renouvelé la moitié de son Conseil d'Administration conformément aux statuts. Les nouvelles élues au CA sont:** Catherine BIRABEN (FR), Gisella De SIMONE (IT), Marta Ortiz DIAZ (ES), Esther FOUCHIER (FR), Catia SANTOS (PORT).

**L'AFEM est placée sous la Présidence d'honneur de Micheline GALABERT et Marcelle DEVAUD. Le nouveau Bureau élu à l'unanimité par le CA, est également composé de:**

**-La Présidente Teresa BOCCIA (Italie)** (élue pour une période intermédiaire). **La présidence de l'AFEM est attribuée à l'Italie**, faisant suite à la présidence portugaise et française, conformément à la règle de rotation de la présidence respectée depuis la fondation de l'AFEM.

**-Quatre Vice-présidentes représentant les associations des pays où l'AFEM est implantée :**

Espagne : Covadonga NAREDO CAMBLOR (Présidente de la CELEM)

France : Marie-Jeanne CAMPANA (Présidente de l'AFFJ)

Grèce : Catherine Sophie DIMITROULIAS (Déléguée de la LHDF)

Portugal : Nelly BANDARRA-JAZRA (Déléguée de la PPDF)

**-La Secrétaire générale : Catherine BIRABEN. La Trésorière : Monique BOUAZIZ.**

**La répartition des tâches, délégations et missions de représentation qui incombent aux membres du CA telle que définie par la précédente AG de juin 2006 a été reconduite par l'AG de juin 2007 et le document y relatif validé.** Les tâches fonctionnelles d'administration, de communication interne et externe et de représentation de la fédération, ainsi que le secrétariat de Rédaction de la Gazette de l'AFEM, ont été assurées par les membres du CA avec la contribution des associations membres et des jeunes membres bénévoles de l'AFEM. Le nombre de missions de représentation assurées par les membres du CA et leur contribution (communications, interventions) à des événements de première importance sur invitation officielle des institutions européennes et nationales, constitue un indicateur de l'étendue de l'activité de l'AFEM et de la reconnaissance publique dont elle bénéficie.

**1.4. Durant l'année 2007, l'AFEM a en effet œuvré par son activité pour la sauvegarde, le renforcement et l'application effective de l'acquis européen en matière de libertés et droits fondamentaux, y compris les droits sociaux. Elle a œuvré pour le renforcement du partenariat plus large de la société civile euro-méditerranéenne sur la base de ces mêmes valeurs et principes, conformément à ses objectifs statutaires.**

A cette fin l'AFEM a poursuivi un dialogue permanent avec les institutions de l'Union européennes et du Conseil de l'Europe, les autorités publiques nationales des pays dans lesquels elle est implantée et les organisations de la société civile.

Dans le cadre de ces objectifs, l'AFEM a développé notamment :

a) des activités d'interpellation et d'intervention sur les grands thèmes d'actualité nationale, européenne et internationale, ainsi que des activités de proposition relatives aux travaux de rédaction ou de modification d'instruments législatifs communautaires et nationaux ;

b) des activités de recherche scientifique (juridique et sociologique) et de diffusion de la recherche ;

c) des campagnes transnationales et nationales d'information et de sensibilisation à l'acquis européen et en matière de droits fondamentaux, auprès des citoyens, des partenaires sociaux et des décideurs politiques.

**1.5. L'AFEM a poursuivi avec le soutien du Gouvernement français/Service des Droits des Femmes et de l'Égalité, la publication bimestrielle de sa Gazette sous la direction de Micheline GALABERT-AUGÉ, et sa diffusion auprès d'un nombre accru de destinataires (par voie électronique imprimée).**

**1.6. La vie de la fédération a été marquée par le décès de Micheline GALABERT-AUGÉ, Officier de la Légion d'honneur, Présidente d'Honneur et fondatrice de l'AFEM, qui s'est éteinte le soir du 6 novembre 2007; et ce après avoir mis une dernière touche au 46ème numéro de la Gazette dont elle a été la rédactrice en chef assidue durant les onze années de sa parution. L'énergie dont elle a fait preuve pour accomplir cette ultime tâche alors qu'elle connaissait la nature de son mal, a forcé l'admiration de tous et de toutes. Jusqu'au dernier jour Micheline a su conduire l'AFEM avec lucidité et courage, ciblant les actions sans jamais se laisser détourner des objectifs qu'elle poursuivait. Aujourd'hui, elle nous laisse un héritage précieux et un combat inachevé. Sa disparition devient pour nous un défi: poursuivre son œuvre et essayer d'en être digne. Ainsi nous pourrons, là où elle est, lui apporter la paix.**

1.7. **Le Secrétariat de l'AFEM est transféré** depuis la fin de l'année 2007 au siège de l'UFCS (association membre de l'AFEM) : au 6 rue Béranger, 75003 Paris.

## **2. DIFFUSION DE LA RECHERCHE ISSUE DES PROJETS ACHEVÉS**

L'AFEM a poursuivi au niveau européen et national, la diffusion des résultats des travaux de recherche achevés, et ses campagnes d'information et de sensibilisation y relatives. Elle a pris activement part aux événements organisés par les institutions européennes sur les thèmes relatifs à ses travaux qui portent notamment sur les thèmes ci-après:

### **2.1 - «CONCILIER FAMILLE ET TRAVAIL POUR LES FEMMES ET LES HOMMES: DROIT ET PRATIQUES»**

A l'issue de la publication de l'ouvrage *Concilier famille et travail pour les hommes et les femmes: droit et pratiques*, avec le soutien de la Commission européenne, aux éditions A. N. Sakkoulas (Athènes) et Bruylant (Bruxelles), en 2005, (mis en vente à la Librairie de Droit et de Jurisprudence, 20 rue Soufflot, à Paris), l'AFEM poursuit sa campagne d'information et de sensibilisation sur ce thème de grande actualité, en intervenant à l'occasion de colloques et conférences au niveau européen et national, et en diffusant les travaux présentés dans cet ouvrage (v. événements infra).

La conciliation entre famille et travail est en effet un droit fondamental des femmes et des hommes, - un «corollaire naturel» de leur égalité et un moyen de promouvoir sa réalisation effective-, qui est consacré par la Charte sociale révisée du Conseil de l'Europe (art. 16 et 27) et auquel une grande importance est accordée par le Comité européen des Droits sociaux dans le cadre du contrôle de l'application de la Charte par les États membres du CoE. De plus la conciliation constitue un objectif stratégique social et économique de l'UE, visant à l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi qu'à l'atténuation du déficit démographique.

Par son ouvrage qui expose la situation en cette matière dans quatre pays méridionaux (la France, la Grèce, l'Italie et le Portugal), des points de vue sociologique et juridique, l'AFEM répond au désir de la Conférence des OING du CoE dont elle est membre, de contribuer à l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte sociale révisée par les Etats membres du CoE, ainsi qu'au désir de l'UE de «mieux connaître la situation des familles dans les différents États membres», tel qu'exprimé dans le Livre vert de la Commission «Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations». et lors du Premier Forum démographique européen. Il constitue ainsi une contribution très utile au débat sur l'avenir de l'Europe. Il marque le début d'une réflexion circonstanciée et profonde au niveau national et européen, qu'il alimente par la richesse et la diversité des données, des commentaires et des suggestions qu'il contient et qui peuvent servir de base aux débats nationaux sur la politique relative à l'emploi et la protection sociale.

### **2.2 - LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS MULTIPLES**

A l'issue du Projet de recherche national «Bilan de la mise en œuvre de la Loi du 16 Novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations», confié à l'AFEM en 2004 par la Direction de la Population et des Migrations, Mission «*Etudes et Statistiques*», agissant pour le compte du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (France), et réalisé sous la direction scientifique de Marie Thérèse LANQUETIN, membre de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (HALDE), l'AFEM poursuit au niveau européen et national la diffusion du rapport final publié en 2005, et sa campagne d'information y relative auprès des organisations de la société civile, notamment euro méditerranéenne (v. événements infra).

### **2.3 –LA PARTICIPATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES À LA PRISE DE DÉCISION**

L'AFEM poursuit par ailleurs ses travaux de recherche et sa campagne d'information et de sensibilisation sur ce thème qui a fait l'objet de ses nombreuses publications réalisées dans le cadre des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Programmes d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (v. notamment: *L'égalité entre les femmes et les hommes: un droit fondamental. De l'égal accès à la prise de décision à l'égalité substantielle dans tous les domaines*, aux éditions Sakkoulas-Bruylant; *Femmes et pouvoirs en Europe méridionale en l'an 2000*, et *La représentation européenne au féminin, Portrait d'élues*, aux éditions de l'AFEM).

### 3. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE L'UNION EUROPÉENNE

---

Durant l'année 2007, l'AFEM a eu un rôle à la pointe des mobilisations relatives à l'actualité européenne, notamment dans le cadre: a) du processus constituant européen pour la réforme des Traités, b) de l'instauration de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, et c) de l'Année européenne pour l'égalité; ces sujets ont fait l'objet des positions officielles adoptées par l'AFEM et largement diffusé au niveau européen et national. L'AFEM a également apporté sa contribution à de nombreux événements organisés à l'initiative des institutions européennes et des organisations européennes de la société civile dont elle est membre ou partenaire.

#### 3.1. - CONTRIBUTION AU DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'EUROPE ET AU PROCESSUS D'ÉLABORATION DU TRAITÉ MODIFICATIF (MODIFIANT LE TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE ET LE TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE)

L'AFEM a poursuivi sa «Campagne européenne d'information sur l'acquis européen en matière de droits et libertés fondamentaux» et ses travaux concernant l'élaboration du **Traité modificatif en gardant la devise sous laquelle elle avait apporté toutes ses contributions au premier Débat sur l'avenir de l'Europe : «Il n'y a pas d'avenir pour l'Europe sans garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes»** (v. 15 Contributions adressées à la Convention sur l'Avenir de l'Europe et à la CIG (de 2002 à 2005) et 4 Contributions dans le cadre de la «Période de débat et de réflexion sur l'avenir de l'Europe» (depuis 2005).

Dans ce cadre on notera que :

**1) L'AFEM a organisé la Conférence européenne d'information «L'acquis européen en matière de droits fondamentaux des femmes et des hommes», à l'occasion de son assemblée générale du 23 juin 2007, à Paris.** Cette Conférence réunissant des représentantes d'associations et membres individuels de l'AFEM des pays dans lesquels elle est implantée, a fait le point sur l'actualité du processus d'élaboration du «traité modificatif», de l'établissement de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE, et des activités des Plateformes européennes d'ONG de la société civile dont l'AFEM est membre ou partenaire. L'AFEM y a présenté l'ensemble de ses positions et travaux.

**2) A l'issue de cette journée, et dès la convocation par le Conseil européen de Bruxelles des 21 et 22 juin 2007 de la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée d'élaborer le «traité modificatif», l'AFEM a adopté et largement diffusé au niveau européen et national, sa «Première contribution au processus d'élaboration du Traité modificatif» en date du 29 juin 2007.**

Par sa position, tenant compte des Conclusions du Conseil européen qui confirmaient solennellement l'abandon du «concept constitutionnel», l'AFEM s'est félicité de ce que le nouveau Traité modificatif introduise dans les traités actuels -qui restent en vigueur-, les «innovations» que contient le Traité constitutionnel (TC). L'article sur les valeurs de l'Union parmi lesquelles figure l'égalité entre femmes et hommes, grâce à une grande mobilisation dont l'AFEM a été une des forces motrices principales, sera maintenu. Cependant, l'AFEM a déploré que la Charte des droits fondamentaux de l'EU ne figure pas dans les traités.

**3) Les positions précitées de l'AFEM ont été exposées auprès des représentants des institutions européennes, notamment à l'occasion des événements publics ci-après:**

- **à la Réunion des «Amis de la Constitution», organisée par le Bureau d'Information du Parlement européen pour la France, le 8 juin 2007, à Paris.** A la veille du Conseil européen des 21 et 22 juin, Jo LEINEN, Président de la Commission des Affaires Constitutionnelles du PE, y a présenté la position du PE qui s'était prononcé le 7 juin à une très forte majorité de 75% des votants en faveur de la préservation de la substance du Traité constitutionnel et déclaré qu'il s'opposera à un résultat insuffisant des négociations sur le Traité. Sophie DIMITROULIAS y est intervenue pour faire valoir les positions de l'AFEM.
- **à la Conférence d'information des Présidences allemandes, portugaises et slovène de l'UE: "De Berlin à Lisbonne en passant par Ljubljana: le programme de l'UE pour 2007-8", organisée par le Mouvement européen international à l'occasion de son Conseil fédéral avec le Réseau Mouvement Européen Allemagne et Euractiv, et en coopération avec le Bureau fédéral allemand des Affaires étrangères et le Ministère fédéral de**

**l'Économie et de la Technologie, le 29 juin 2007, à Berlin.** Sous la présidence de Pat COX, Président du MEI, et Jo LEINEN, Vice-président du MEI, cette Conférence a présenté aux acteurs de la société civile le programme politique conjoint sur 18 mois de la «troïka» des Présidences allemande, portugaise et slovène de l'UE, représentées respectivement par: Peter TEMPEL, Directeur général de politique européenne du Bureau fédéral des Affaires étrangères et Claudia DORR, Directrice générale de Politique Européenne du Ministère fédéral de l'Économie (Al.); Fernando D'Oliveira NEVES, Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères (Port.); Zivana MEJAC, Directrice de la Coordination du Bureau du Gouvernement pour les Affaires Européennes et Matej MARN, Directeur de la Division UE au Ministère des Affaires étrangères (Slov.). La Commission européenne était représentée par Gerhard SABATHIL, Chef de sa Représentation en Allemagne. Sophie DIMITROULIAS, Vice-présidente de l'AFEM y a présenté la «Première Contribution au processus d'élaboration du Traité modificatif», et l'a soumise à l'attention du représentant de la Présidence portugaise.

- **à la Réunion des «Amis de la Constitution» et des membres du Cercle de réflexion de la Représentation de la Commission européenne, organisée par le Bureau d'Information du Parlement européen pour la France, le 19 septembre 2007, à Paris.** Cette réunion d'échange avec Monsieur BARON CRESPO, représentant du Parlement européen à la CIG - juste avant son intervention à l'Assemblée nationale française le même jour- et Sylvie GOULARD, Présidente du Mouvement européen France, a porté sur le déroulement de la CIG et les questions en suspens. Sophie DIMITROULIAS y est intervenue pour faire valoir les positions de l'AFEM.
- **à la Conférence «CIG 2007: La société civile organisée fait entendre sa voix sur l'avenir de l'Europe», organisée par le Comité Economique et Social Européen (CESE), les 27 et 28 septembre 2007, à Bruxelles.** Suite à sa participation constante aux importantes Rencontres d'information et de débat ainsi qu'aux Conférences du CESE organisées durant le processus constituant européen depuis 2002, l'AFEM était invitée à cet unique événement impliquant la société civile qui fut organisé dans le cadre de la CIG de 2007. Ces deux journées ont réuni à Bruxelles des représentant-e-s d'organisations européennes et nationales d'employeurs, de salariés et de la société civile, ainsi que des institutions européennes et des Conseils économiques et sociaux nationaux, en présence de: Dimitris DIMITRIADIS, Président du CESE, Manuel LOBO ANTUNES, Secrétaire d'État aux Affaires européennes de la République portugaise, au nom de la Présidence du Conseil de l'UE, Margot WALLSTRÖM, Vice-présidente de la Commission européenne, Michel DELEBARRE, Président du Comité des Régions. Enrique BARÓN CRESPO, représentant du Parlement européen à la CIG. L'AFEM, a apporté sa contribution à la Conférence en diffusant sa position précitée. Elle était représentée par sa Vice-présidente Sophie DIMITROULIAS en sa qualité de directrice scientifique de l'ouvrage commémoratif du Cinquantième du CESE, ainsi que par Nelly BANDARRA, également Vice-Présidente, qui ont participé aux ateliers «La légitimité démocratique » et « Les politiques de l'UE à la lumière du traité modificatif». On soulignera que la position de l'AFEM relative à la Charte des Droits fondamentaux de l'UE telle que formulée dans sa contribution, a été défendue en session plénière de conclusion par Jean Marc ROIRANT, Président du Groupe de Liaison du CESE avec la société civile.
- **à l'Agora citoyenne sur l'avenir de l'Europe, organisée par le Parlement européen les 8 et 9 novembre 2007, à Bruxelles,** sous la présidence de Gérard ONESTA, membre du Parlement européen, qui a réuni plus de 350 délégués de la société civile européenne dans le cadre de deux sessions plénières et de cinq ateliers, portant sur les différents aspects du Traité modificatif. Les ateliers ont élaboré des positions communes établies par les délégations de la société civile, en tant que contribution essentielle dans le cadre de ses discussions et positions du Parlement européen relatives au Traité modificatif. L'AFEM y était invitée à participer, étant représentée par la Plateforme Portugaise qui a délégué Nelly BANDARRA.

### 3.2. - CONTRIBUTION DANS LE CADRE DU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DE L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UE (ET AUTRES ORGANES DE L'UE)

L'AFEM, très active dans le domaine des droits fondamentaux a suivi de près l'établissement de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (créée le 15 février 2007 par le Règlement (CE) No 168/2007 du Conseil de l'UE) et a présenté des propositions circonstanciées y relatives dans le cadre d'une campagne européenne initiée depuis 2006 et poursuivie en 2007, v. notamment:

- «Première contribution de l'AFEM sur l'établissement de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE», du 30 avril 2006, et plus récemment
- «Contribution de l'AFEM sur le Programme pluriannuel de l'Agence», du 18 octobre 2007.

Les contributions de l'AFEM ont été présentées à l'attention des parlementaires européen(ne)s et des autorités politiques des pays dans lesquels elle est implantée, et notamment aux Ministres compétents et aux ambassadeurs, représentants permanents de ces pays auprès de l'UE.

Elles ont également été exposées dans le cadre du processus de consultation de la société civile auquel l'AFEM était invitée, par les Vice-présidentes de l'AFEM Sophie DIMITROULIAS et Marie-Jeanne CAMPANA, qui sont intervenues respectivement :

- à la **Réunion avec les ONG organisée par la Commission des Libertés du Parlement Européen, (LIBE)** à l'initiative des députés Giusto CATANIA et Michael CASHMAN, le 18 octobre 2007, à Bruxelles. Cette audition avait comme objectif de recueillir les commentaires et propositions d'amélioration formulées par les organisations européennes de la société civile, **dans le cadre de l'élaboration des deux rapports du Parlement européen portant sur: a) la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (2004-2007) et b) le projet de Cadre (Programme) pluriannuel de l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE** (*«Proposition de Décision du Conseil en application du Règlement (CE) N°168/2007, en ce qui concerne l'adoption d'un Programme Pluriannuel pour l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union pour 2007-2012 »*; présentée par la Commission européenne le 12 octobre 2007 a fait l'objet d'un avis du Parlement européen, dans le cadre de la procédure de consultation de celui-ci, avant qu'elle soit adoptée par le Conseil). Dans le cadre de cette consultation, l'AFEM a présenté par écrit au Président, aux deux rapporteurs et à l'ensemble des membres de la Commission LIBE, ainsi qu'aux ONG européennes, sa Contribution à ces deux sujets qui inclue des propositions d'amendements motivées. Les préoccupations et propositions de l'AFEM rejoignent par ailleurs sur plusieurs points celles exprimées par les ONG européennes, dont Amnesty International, ATD-Quart Monde, la Plateforme des OING du Secteur social, le Lobby Européen des Femmes, le Forum européen des personnes handicapées. Sophie DIMITROULIAS est intervenue en session conclusive afin de souligner la nécessité de tenir compte de l'acquis européen en matière de droits fondamentaux dans sa globalité, qui comprend aussi bien les droits fondamentaux classiques que les droits sociaux et économiques, cruciaux pour combattre l'exclusion sociale, et notamment l'égalité de genre dans tous les domaines, droit fondamental et objectif horizontal de l'Union. Celle-ci s'impose en vertu des traités et doit constituer un objectif horizontal du Programme pluriannuel de l'Agence.
- à la **«Troisième Conférence consultative pour les parties intéressées de la société civile sur la création de la Plate-forme des droits fondamentaux»**, organisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, les 10 et 11 décembre 2007, à Bruxelles. Marie Jeanne CAMPANA Vice-présidente de l'AFEM est intervenue au débat impliquant 158 organisations de la société civile autour : a) des mécanismes de participation et méthodes de travail b) de la plate-forme en tant que mécanisme d'échange de l'information et de mise en commun des connaissances entre l'Agence et les parties intéressées de la société civile; c) de la participation et la contribution de la société civile aux activités de l'Agence.

L'AFEM suit par ailleurs avec intérêt depuis 2006, le processus d'instauration de l'Institut européen du genre, à Vilnius, en Lituanie.

### 3.3. - CONTRIBUTION À L'ANNÉE EUROPÉENNE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS ET TOUTES

Dès le lancement de l'«Année européenne de l'égalité des chances pour tous» (2007), au premier Sommet de l'égalité et la Conférence européenne qui se sont tenus à Berlin les 30 et 31 janvier 2007, l'AFEM a présenté et largement diffusé sa «*Première Contribution à l'année européenne de l'égalité des chances pour tous*», en date du 28 janvier 2008. Elle était invitée à participer à cet important événement représentée par sa Vice-présidente grecque Sophia SPILIOTOPOULOS.

Comme l'AFEM l'avait craint, l'exigence de «mainstreaming» de genre – exigence du Traité CE, et notamment de ses articles 2 et 3(2) – ainsi que les problèmes de discriminations multiples à l'encontre des femmes ont été peu évoqués. Par sa contribution l'AFEM, a souligné la dimension de genre que doit avoir tout débat sur les discriminations et l'égalité, car les femmes ne sont ni groupe ni minorité, mais l'une des deux formes de l'être humain; les femmes constituent la moitié des personnes ayant droit de vote, et, par conséquent, l'Europe ne peut se faire sans les femmes. Par ailleurs, par sa position, l'AFEM a rappelé que l'année européenne 2007 se situe dans le cadre de la Période de Réflexion sur l'avenir de l'Union, une étape du débat sur l'avenir de l'Union qui a été ouvert par la CIG de Nice, en décembre 2000, et qui a conduit à l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux, puis du Traité constitutionnel. C'est nécessairement dans ce cadre que doit se développer toute réflexion sur les droits fondamentaux, car «*il n'y a pas d'avenir pour l'Union sans garantie effective des droits fondamentaux des femmes et des hommes*». Finalement, il a été obtenu que le «mainstreaming» de genre soit mentionné dans les conclusions de l'atelier n°1 de la Conférence.

### 3.4. - PARTICIPATION À D'AUTRES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LES INSTITUTIONS DE L'UE

L'AFEM a été invitée à participer aux événements institutionnels ci-après:

- à la Conférence européenne «Les 50 ans du droit de l'Union européenne en matière d'égalité de genre» organisée à l'initiative du Commissaire Vladimir SPIDLA par la Direction Générale de l'Emploi, des Affaires Sociales et de l'Egalité des chances de la Commission européenne, les 25 et 26 octobre 2007, à Bruxelles. Cet événement exceptionnel a réuni l'ensemble des acteurs institutionnels européens et nationaux en charge des politiques de l'Egalité de genre, ainsi que les organisations de la société civile, autour d'une célébration de l'important acquis jurisprudentiel et législatif européen, dont nous bénéficions aujourd'hui en matière d'égalité entre femmes et hommes. On notera la participation de : Margot WALLSTOM, Vice-Présidente de la Commission européenne, Zita GURMAI, députée européenne, la Secrétaire d'Etat à l'Egalité, représentante du Ministre Portugais du travail José Vieira da SILVA, Aindrias O CAOIMH, Juge à la Cour de Justice des Communautés européennes; des représentants de la Commission européenne: Michel PETITE, Directeur Général du Service juridique, Belinda PYKE, Directrice chargée de l'Egalité entre Femmes et Hommes, de l'action contre les discriminations et de la société civile et Daniela BANKIER, Chef d'Unité «Egalité et action contre les discriminations», Xavier PRATS MONNE, Directeur chargé de l'Emploi et de la stratégie de Lisbonne, Nicolaus VAN DER PAS, Directeur General. Les sessions ont porté sur «l'acquis juridique européen en matière d'égalité», «l'accès à l'emploi et l'égalité de rémunération», «les politiques de conciliation», «les défis à venir». L'AFEM y était représentée par Sophie DIMITROULIAS. Sophia SPILIOTOPOULOS, Vice-présidente sortante de l'AFEM, est intervenue en sa qualité de membre du Réseau juridique sur l'égalité de la Commission européenne, et a mis l'accent sur les obstacles pratiques à la protection juridictionnelle des victimes de discriminations.
- à la réunion de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) du Parlement Européen, en date du 16 juillet, à l'occasion de laquelle la Présidence portugaise de l'UE était invitée à présenter ses priorités dans le domaine de l'égalité femmes-hommes (approfondir le *mainstreaming* du genre, promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat de genre, améliorer les conditions de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale). L'AFEM y était représentée par la Plateforme Portugaise pour les Droits des Femmes. On notera la participation régulière de l'AFEM aux réunions de la Commission des droits des femmes du Parlement européen, et à celles du Comité consultatif égalité

**des chances entre les femmes et les hommes**, qui ont été suivies par Nelly BANDARRA, Vice-présidente.

### 3.5 - CONTRIBUTION A L'ACTIVITE DES ONG EUROPEENNES DE LA SOCIETE CIVILE

**L'AFEM a notamment contribué aux travaux des plateformes européennes d'organisations dont elle est membre:**

#### 1) MOUVEMENT EUROPEEN INTERNATIONAL

**L'AFEM est depuis le 26 janvier 2007 membre du Mouvement Européen International (MEI), dont elle a suivi les travaux depuis 2003 en tant qu'organisation observatrice et membre de la Commission Femmes Internationale, étant représentée par Sophie DIMITROULIAS (déléguée).**

Le MEI est une organisation internationale indépendante ayant pour objectif de contribuer à l'établissement d'une Europe fédérale et unie, fondée sur le respect des droits humains fondamentaux, la paix, et les principes démocratiques de liberté, de solidarité, et de participation des citoyens. Il est composé de 41 conseils nationaux (25 pays de l'UE et 10 autres pays) et de 21 organisations membres, et réunit des représentants d'associations, partis politiques, entreprises et syndicats.

**L'AFEM a notamment participé aux réunions des Secrétaires généraux des organisations membres du MEI et aux sessions plénières des Conseils fédéraux du MEI de juin et décembre 2007 qui se sont tenu respectivement à Berlin et à Bruxelles. Elle a apporté sa contribution aux travaux des Commissions permanentes du MEI: Affaires constitutionnelles, Elargissement de l'UE-Politique Euromed, suivies par Sophie DIMITROULIAS et «Femmes Internationale»; intitulée depuis juin 2007 «Commission pour l'égalité de genre» étant devenue mixte et se donnant pour objectif de: diffuser et appliquer les instruments du projet *Pariteia*, diffuser au sein du MEI des dispositions législatives nationales et européennes en faveur de l'égalité, soutenir la création de Commissions nationales mixtes, nouer des liens avec les associations européennes de femmes, se doter des moyens nécessaires, dont la création d'un site web et d'une lettre. Nelly BANDARRA et Monique BOUAZIZ ont contribué aux travaux de cette Commission en 2007.**

**L'AFEM a également contribué aux initiatives et événements organisés par le MEI ci-après:**

- **la campagne «Pariteia» en faveur «d'une citoyenneté européenne basée sur la participation active des femmes et des hommes dans tous les domaines», conduite avec le soutien de la Commission européenne (programme relatif à la stratégie-cadre communautaire sur l'égalité de genre), dans 5 pays (l'Italie, l'Espagne, la Pologne, la Lettonie et les Pays Bas), entre 2005 et 2007. L'AFEM a apporté sa contribution à la rédaction et diffusion de la «Charte d'intention pour une Citoyenneté égale»;**
- **la Conférence européenne «Les Hommes et l'égalité des genres en Europe», organisée au siège du Comité Economique et Social Européen (CESE), avec le soutien de la Commission européenne, le 25 janvier 2007, à Bruxelles. En présence du Commissaire Vladimir SPIDLA, Commissaire européen chargé des Affaires sociales et de l'Egalité des chances, et de personnalités comme Pat Cox, Président du MEI, Eve LIBLIK Présidente du Comité consultatif de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, Sylvie FINNE, Administratrice à la Commission européenne, Edite ESTRELA, Députée européenne, Vice Présidente de la Commission des Droits de la Femme, cette conférence réunissant des représentant-e-s des OING, municipalités, fondations et instituts de recherche de plusieurs États membres de l'UE a conclu la campagne précitée et a suscité «un large débat européen sur l'égalité de genre». La déléguée de l'AFEM, Sophie DIMITROULIAS, a relaté en session finale les travaux de l'AFEM sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, et ses positions qui soulignent l'impératif de sauvegarder, d'appliquer effectivement et d'enrichir l'acquis européen en matière de droits fondamentaux, notamment dans un contexte de montée en puissance des intégrismes religieux et identitaires. L'AFEM était aussi représentée par Nelly BANDARRA.**
- **Le Conseil fédéral du MEI à Berlin les 29-30 juin, qui a examiné notamment le contenu du mandat de la CIG, convoquée par le Conseil européen des 21 et 22 juin. Sur la base du rapport de Jo LEINEN, Vice-Président du MEI, Président de la Commission des Affaires Constitutionnelles du Parlement européen, le Conseil a adoptée, après débat la**



*Résolution «Le Traité de Réforme européen en tant qu'important pas en avant: le processus constitutionnel européen doit se poursuivre»,* à la suite des avis et amendements présentés au sein du groupe de travail «affaires constitutionnelles» et en session plénière. Sophie DIMITROULIAS est intervenue en groupe de travail et en session plénière du Conseil pour faire valoir la «*Première Contribution au processus d'élaboration du Traité modificatif*».

## 2) FORUM PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET MEMBRES

L'AFEM a été représentée par Nelly BANDARRA, aux réunions régulières du **Forum Permanent de la Société civile**, qui est membre du **Groupe de liaison du Comité Economique et Social Européen avec la Société Civile**. Elle a également participé aux initiatives des membres du Forum telles:

**le Séminaire sur la citoyenneté européenne organisé par European Citizens Action Service**, à Bruxelles, le 18 septembre 2007. ECAS est membre du Forum permanent de la société civile. Le séminaire avait pour objectif la **présentation de propositions relatives à la Communication de la Commission européenne concernant la citoyenneté** sous la responsabilité de M. SORENSEN Directeur à la Commission, qui y était représenté.

## 3) PLATEFORME DES ONG DU SECTEUR SOCIAL

L'AFEM a suivi les travaux de la Plateforme dont elle est membre associé, et y a contribué par ses positions précitées qu'elle a communiquées à la Plateforme et à ses organisations membres.

## **4. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT EUROMED**

---

**4.1 - L'AFEM participe depuis 1996 aux Fora Civils Euromed réunis dans le cadre du processus de Barcelone, et notamment aux derniers fora qui se sont tenus à Naples (novembre 2003), à Luxembourg (avril 2005) et à Marrakech (novembre 2006).**

**4.2 - L'AFEM est la seule fédération européenne d'associations féminines qui est membre fondateur la Plateforme Non Gouvernementale Euromed - instituée avec le soutien de la Commission européenne (depuis 2003) et officiellement reconnue par les Chefs d'Etats et de Gouvernement des Etats partenaires du PEM-, étant représentée par Sophie DIMITROULIAS.**

La Plate-forme Euromed est le plus important regroupement d'acteurs de la société civile issus de l'ensemble de la région réunis autour d'une charte de valeurs et de principes universels, dont fait partie intégrante l'égalité entre femmes et hommes. La Plate-forme est composée de réseaux, de fondations et d'organisations non gouvernementales internationales ou régionales, de réseaux thématiques euro-méditerranéens, de réseaux thématiques régionaux, de réseaux locaux et sectoriels, de plateformes nationales et réseaux nationaux, qui agissent sur le terrain de la défense des droits de la personne, de la démocratie, de la paix et de la prévention des conflits, des migrants, de la sauvegarde de l'environnement, de l'égalité entre hommes et femmes, du développement durable, de la promotion des droits économiques et sociaux, de la culture etc.

**4.3 - À l'issue de sa deuxième Assemblée générale tenue les 10 et 11 novembre, 2007 à Madrid (Espagne), la Plateforme non gouvernementale Euromed à travers les membres qui la composent, a élu son nouveau Conseil d'administration. L'AFEM, en sa qualité d'organisation européenne (sub-régionale) de femmes qui est membre fondateur de la Plateforme, a l'honneur d'être élue parmi les nouveaux membres du Conseil d'Administration, où elle est représentée par Sophie DIMITROULIAS (déléguée titulaire), et Catherine BIRABEN, (déléguée suppléante).**

La déléguée de l'AFEM a défendu dans le cadre de l'AG, la référence explicite aux principes fondamentaux d'«égalité des êtres humains, femmes et hommes», et de «non discrimination fondée sur le sexe» au titre des conditions d'adhésion à la Plate-forme telles que définies par les nouveaux statuts adoptés par l'AG, ainsi que de la référence au principe d'égalité de représentation des femmes et des hommes au Conseil d'administration de la Plate-forme que l'Assemblée générale a consolidé par son vote, préservant sur ce point les anciens statuts. L'AFEM a également participé à la Conférence européenne sur le thème de l'immigration organisée à cette occasion.

**4.4 - L'AFEM contribue ainsi aux mobilisations conjointes des organisations régionales de la société civile des deux rives de la Méditerranée pour la défense et promotion des valeurs et droits universels fondamentaux, conformément aux obligations qui découlent des Traités internationaux et européens, ainsi qu'au processus de consultation de la société civile par les instances politiques du Partenariat.**

**4.5 - L'AFEM contribue également aux événements organisés par les organes et agences de l'Union (v. Fondation Anna LINDT pour le Dialogue des cultures, Centre Salto Youth de la Commission européenne etc.), ainsi que les OING de la société civile. L'AFEM apporte également sa contribution à la constitution de nouveaux acteurs du PEM, et notamment:**

- **à la constitution du Réseau de jeunes femmes pour la promotion de l'Égalité de genre dans le Partenariat Euromed «EuroMed Gender Connection».** L'AFEM soutient ce réseau depuis ses premiers pas dans ses initiatives de promotion de l'égalité de genre. En outre les jeunes membres de l'AFEM au Portugal sont affiliés à ce réseau.

Ce Réseau, actif depuis novembre 2005, est composé de personnes physiques et morales, à but non lucratif, qui œuvrent en faveur de la garantie, la promotion et l'application effective d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, en droit et dans la pratique, et plus généralement de la promotion des thématiques de genre dans les 37 pays membres du Partenariat Euromed. Le réseau ne dispose pas encore de personnalité juridique. L'ambition du réseau est de remédier à l'absence de bases structurées et permanentes entre les associations de jeunesse travaillant sur ces thématiques dans la région, et aux conséquences qui en découlent, telles la faible sensibilisation des associations de jeunesse sur le caractère essentiel de l'égalité de genre, l'absence de connaissances à propos du rôle et de la représentation des femmes dans les autres pays EuroMed, le manque de communication et de partage conduisant à une répétition des projets et initiatives, et le faible impact du travail de jeunesse sur les thématiques de genre, au niveau de la société civile et de la prise de décision.

**Le Réseau Euromed Gender Connections a tenu son Premier Séminaire, à Palerme, du 22 au 28 avril 2007, afin de consolider les bases de son développement, réunissant des jeunes femmes membres du réseau, représentantes d'associations œuvrant pour la promotion de l'égalité de genre dans divers pays du PEM (Bulgarie, Chypre, Estonie, Égypte, France, Grèce, Jordanie, Malte, Portugal, Turquie).** Il a été organisé grâce au concours du CE.S.I.E (Centre d'Etudes et d'Initiatives Européennes), et le soutien de la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures et du Comité Permanent des Pouvoirs Locaux et régionaux pour le Partenariat Euromed (COPPEM). Une session spéciale a été consacrée le 25 avril à la présentation des activités de l'AFEM, par Sophie DIMITROULIAS.

**A cette occasion a également été organisée une Rencontre sur le thème "L'égalité de genre dans le Partenariat Euroméditerranéen", au siège du COPPEM, le 26 avril.** Le Secrétaire Général du COPPEM, Carmelo MOTTA, a introduit les communications de : Valeria AJOVASIT, Présidente de l'Association Arcidonna, Conseillère auprès de la Ministre italienne de l'Égalité, qui a présenté un état des lieux des initiatives législatives en matière d'égalité et des mobilisations féministes en Italie, Claudia SERIO Conseillère Régionale à la Parité, Giovanna CIRINO, Référente du secrétariat du COPPEM pour sa 5ème Commission "Égalité des chances", Marie MARSLOFF, Coordinatrice du Réseau Euromed Gender Connections, et Sophie DIMITROULIAS, déléguée de l'AFEM.

- **à la création de la Commission "Égalités des chances" du Comité Permanent pour le Partenariat Euro-Méditerranéen des Pouvoirs Locaux et Régionaux (COPPEM).** Le Bureau de Présidence de la 5ème Commission de travail du COPPEM "Égalités des chances" a tenu sa 2ème réunion constitutive, sous la Présidence de Lucile SCHMIDT (France), le 21 mai 2007 à Paris, au siège du Conseil de l'Europe. L'AFEM en sa qualité d'OING, a été invitée à participer aux travaux de la Commission où elle a été représentée par Sophie DIMITROULIAS.

#### **4.5 - CONTRIBUTION AU RÉSEAU EUROMED FRANCE (REF)**

**La Coordination de l'AFEM pour la France a participé activement au processus de constitution du Réseau Euromed France (REF), lancé en 2005.** Ce réseau national multisectoriel, représente les associations françaises auprès de la Plate-forme Non Gouvernementale Euromed, et a vocation à faire entendre auprès des autorités politiques françaises, la voix de la société civile notamment en matière de défense des droits fondamentaux dans le cadre du PEM. Sophie DIMITROULIAS a représenté la Coordination de l'AFEM pour la France aux réunions bimensuelles du Réseau, et a contribué à ses travaux et initiatives. Elle a représenté le REF:

- **à la première rencontre au niveau régional organisé par le Réseau français de la Fondation Anna LINDT pour le Dialogue des Cultures (FAL), le 27 mars dernier, à**

**Dunkerque, au siège du CEFIR;** sur invitation de Giovanna TANZARELLA, Directrice de la fondation René Seydoux et Coordinatrice nationale du Réseau précité, elle a présenté une communication sur la «Plateforme non-gouvernementale Euromed, son origine, sa raison d'être, ses objectifs», et plus spécifiquement le REF. Cette journée a réuni des acteurs du monde associatif et politique, des représentants de ministères français, ainsi que la presse. Une coopération à venir a été envisagée entre le Réseau français de la FAL et le REF, autour des objectifs communs de promotion des valeurs et droits fondamentaux, notamment en matière d'égalité de genre, de non discrimination et de libre circulation des personnes.

- L'AFEM représentée par sa Secrétaire générale, Catherine BIRABEN a également participé **au débat sur le thème "Union méditerranéenne : quel projet, quelle réalité ?"**, **organisé dans le cadre des Jeudis de la Solidarité par Solidarité Laïque, association assurant le secrétariat du REF, le 27 septembre, à la Maison de l'Europe, à Paris**, avec la participation de: François GOUYETTE, Ambassadeur de France en charge du processus de Barcelone, Jean-Louis GUIGOU, Président de l'Institut de Prospective économique du Monde méditerranéen, Driss El YAZAMI, Secrétaire général de la FIDH, Roland BIACHE, Délégué général de Solidarité laïque et Ghislaine GLASSON DESCHAUMES, Directrice du programme "Culture et politique" à la Maison de l'Europe de Paris, Vice-présidente sortante de la Plate-forme Euromed.

## **5. ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

---

En sa qualité OING dotée de statut participatif auprès du Conseil de l'Europe depuis 2001 (CoE), l'AFEM est élue membre de la Commission de Liaison, représentant la Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales (OING), le 4<sup>ème</sup> pilier de l'organisation, depuis janvier 2006, où elle a été représentée par Micheline GALABERT (déléguée titulaire), et Sophie DIMITROULIAS (déléguée suppléante). Elle est habilitée à présenter des réclamations collectives pour violation de la Charte Sociale européenne pour la deuxième fois consécutive en mai 2006 et jusqu'en 2010. L'AFEM œuvre constamment pour la défense, la promotion et application effective dans les Etats membres des valeurs et droits fondamentaux consacrés par la CEDH (v. [www.coe.int/ong](http://www.coe.int/ong)).

**5.1-L'AFEM est intervenue activement aux sessions plénières quadriennales de la Conférence des OING (janvier, avril, juin, septembre 2007), et a contribué aux réunions et travaux réguliers des Regroupements "Droits de l'Homme", "Égalité-Parité Femmes/Hommes", "Charte Sociale", "Société civile" et "Nord-Sud" des OING.** Elle y a été représentée par Monique BOUAZIZ (administratrice) et Marcelle VALINE (membre).

**5.2 - L'AFEM a activement pris part aux événements thématiques, ad hoc, organisés par la Conférence des OING et les autres piliers du CoE, à l'occasion des sessions plénières à Strasbourg et dans les États membres du CoE, notamment :**

- **au Forum pour «l'Avenir de la Démocratie» portant sur le thème «Pouvoir et Autonomisation (empowerment). Les enjeux de la Démocratie en Europe», organisé par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Gouvernement suédois, le Riksdag (Parlement Suédois) et l'Association suédoise des pouvoirs locaux et régionaux, à Stockholm et Sigtuna les 13 - 15 juin 2007.** L'AFEM a pris part à la délégation de la Conférence des OING à cet événement, étant représentée par Monique BOUAZIZ.
- **à la Journée d'Etudes de la Conférence des OING consacrée à une réflexion sur «Les dérives sectaires : défi posé à la démocratie et aux droits de l'Homme», le 28 juin 2007, à Strasbourg.** L'AFEM y a participé étant représentée par Monique BOUAZIZ.
- **au Colloque Cohésion sociale dans une Europe multiculturelle? Rôle et impact des courants de pensée et des religions, organisé le 3 octobre 2007 à l'Université Marc Bloch de Strasbourg et le 4 octobre 2007 au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, par le G3i, qui regroupe des membres du cercle Gaston CREMIEUX, de la fédération Humaniste**

Européenne, de la Ligue Internationale de l'Enseignement, de l'éducation et de la Culture, du Manifeste des Libertés et du Réseau Européen Eglises et Libertés. L'AFEM y a participé étant représentée par Monique BOUAZIZ.

**5.3 - L'AFEM en sa qualité de membre de la Commission de Liaison de la Conférence des OING du CoE, a souscrit à la Déclaration de soutien des OING à Amnesty International, en date du 1er octobre 2007,** relative aux droits liés à la sexualité et à la reproduction, et aux attaques à ces droits fondées sur des positions doctrinales-religieuses. Par leur déclaration les OING ont fermement soutenu la position d'Amnesty International de défense des droits des femmes, tels l'accès à l'avortement en cas de viol et d'inceste ou de grossesse mettant en péril la santé de la jeune fille ou de la femme.

## **6. ACTIVITES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

---

6.1- 51EME COMMISSION DU STATUT DE LA FEMME DE L'ONU, NEW YORK, 26 FEVRIER-9 MARS 2007

**L'AFEM a été accréditée cette année à la 51<sup>ème</sup> Commission du Statut de la Femme (CSW), en sa qualité de membre de l'Alliance Internationale des femmes (AIF), et y a été représentée par Monique BOUAZIZ.** De concert avec les ONG féminines présentes l'AFEM a notamment souligné sa grande inquiétude quant à l'avenir de la CSW dans la nouvelle architecture de l'ONU : l'égalité de genre ne saurait devenir le parent pauvre de l'ONU même, et surtout, en période de restriction budgétaire. D'autre part les ONG ont souligné leur crainte d'une dilution des moyens du FNUAP (Fond des Nations Unies pour la Population) dans l'UNIFEM.

6.2- CONTRIBUTION À L'ACTIVITÉ DES OING INTERNATIONALES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE  
34EME CONGRÈS DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES

L'AFEM en sa qualité de membre de l'Alliance Internationale des Femmes (AIW), a participé au 34<sup>ème</sup> Congrès de l'AIW qui s'est tenu du 28 octobre au 4 novembre 2007, à New Delhi, en Inde.

**L'AFEM a été élue au nouveau Conseil d'administration de l'AIW,** où elle est représentée par Monique BOUAZIZ (administratrice). **Elle représentera l'Alliance notamment auprès de l'UNESCO.** Sur proposition de la représentante de l'AFEM, le Congrès a adopté une **Résolution au sujet des droits fondamentaux**, diffusée au niveau international auprès de toutes les associations qui font partie de l'Alliance.

## **7. ACTIVITÉS DIVERSES**

---

ACTIONS NATIONALES D'INTERPELLATION, DE FORMATION, DE COLLABORATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS NATIONAUX

Parmi les très nombreuses activités des organisations nationales membres de l'AFEM, on relèvera :

7.1 - EN ESPAGNE:

- **le Prix qui a été attribué à la Coordination espagnole pour le Lobby Européen des Femmes (CELEM) affiliée à l'AFEM, par le Conseil Général du Pouvoir Judiciaire, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, pour le travail qu'elle réalise dans le domaine de la prévention, la sensibilisation et l'éradication de la violence de genre,** sous la présidence de Covadonga NAREDO CAMBLOR Vice-présidente espagnole de l'AFEM.

Le CGPJ est un organe de gouvernement autonome du Pouvoir judiciaire compétent sur tout le territoire national (l'équivalent en France est le Conseil supérieur de la magistrature) qui décerne ce prix pour la quatrième année.

7.2 - EN FRANCE:

- **l'Appel à l'ensemble des candidats à la Présidence de la République au sujet du débat sur l'avenir de l'Europe, à la veille des élections présidentielles, par la Coordination de l'AFEM pour la France conjointement avec l'Association française des Femmes juristes (AFFJ membre de l'AFEM).** Seuls les candidats finalistes ont répondu, sans affirmer d'ailleurs un engagement particulièrement marqué pour l'Europe.

- **le Dîner-débat organisé par l'Association Française des Femmes Juristes (AFFJ, membre de l'AFEM),** Présidée par Marie Jeanne CAMPANA, le 11 juin 2007, auquel Philippe HERZOG, Président de l'Association Confrontation-Europe, ancien parlementaire européen, était invité à présenter l'actualité du processus constituant européen. L'AFEM y était représentée par Sylvie ULRICH et Monique BOUAZIZ.
- **le Colloque annuel sur le thème de «Femmes Violence et Santé» organisé par l'Association française des femmes juristes (AFFJ), et l'Association pour le développement de la santé des femmes, (ADSF), le 26 octobre 2007, à la Maison du Barreau à Paris** (dans le prolongement du colloque de l'an passé sur «Egalités de droit, inégalités de fait»). Sous la présidence de Gisèle HALIMI, l'AFFJ a interrogé le monde médical et le monde juridique afin que des réponses appropriées puissent être données à ces phénomènes qui se traduisent par des statistiques affligeantes et à peine croyables de nos jours : une femme meurt tous les trois jours en France de violence domestique. Des membres de la société civile, comme Mona CHASSERIO, Présidente de «Cour de femmes», Geneviève SEVRIN, Présidente d'Amnesty International France, et Khady KOITA, auteur de «Mutilée» sont intervenues pour donner leur point de vue et faire part de leur expérience (v. actes à paraître).

**L'AFEM a également contribué à diverses initiatives de la société civile française, notamment:**

- **au Colloque «Laïcité, Identités, Intégration» organisé, à l'initiative de Gérard DELFAU, Sénateur de l'Hérault, Président de l'Association Égale, au Sénat, le 22 janvier 2007,** en vue d'adresser aux candidats à la Présidence de la République un appel à la défense de la laïcité en tant que «valeur universelle» et «principe juridique et politique d'organisation des institutions», avec la participation de: Corine LEPAGE, ancienne Ministre, Présidente de CAP 21, Jean Pierre BRARD, Maire de Montreuil, Jean-Claude BOUAL, représentant du Réseau Services Publics, Mohammed SIFAOU, journaliste. Sophie DIMITROULIAS a présenté une communication sur les enjeux actuels de la laïcité à l'échelle européenne dans une perspective juridique féministe, fondée sur les positions de l'AFEM.
- **au Séminaire de formation «Egalité entre les femmes et les hommes. L'actualité de la politique européenne», organisé par la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF) le 29 septembre 2007, à Paris.** Sur invitation de Monique HALPERN, Présidente de la CLEF, Sophie DIMITROULIAS, a présenté une communication sur «les perspectives de la Conférence intergouvernementale convoquée en juin 2007 par le Conseil européen» et «les avancées et les lacunes de la Directive Refonte, adoptée en juin 2006». **En conclusion de la Journée, à l'initiative de l'AFEM les associations nationales et européennes participantes, ont adopté la «Déclaration des associations françaises et européennes de femmes réunies à Paris le 29 septembre 2007 pour le Droit à la maternité librement choisie».** Cette Déclaration corédigée par la Vice-Présidente de l'AFEM, Sophie DIMITROULIAS, la Présidente du GEFDU, (Groupe européen des femmes diplômées des universités) Renée GERARD, et la Vice-Présidente du LEF (Lobby Européen des Femmes) Martine LEVY, et a été relayée auprès de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe par les déléguées du GEFDU et de l'AFEM, à la demande des associations cossignataires.

### 7.3 - EN GRÈCE :

**La Loi 3491/2006 a institué une Commission nationale pour l'égalité entre femmes et hommes (Commission) auprès du Secrétariat général de l'égalité (ce dernier est un service public du ministère des Affaires intérieures, de l'Administration publique et de la Décentralisation - AIAPD).** La Commission est compétente pour mener le dialogue social et le dialogue avec la société civile, en vue du développement de politiques qui promeuvent l'égalité de genre dans tous les domaines, en conformité avec l'acquis international et européen; présenter des propositions de mesures de mise en œuvre de ces politiques ainsi que pour évaluer leurs résultats au niveau national et régional. Parmi les membres de la Commission, dont le mandat est de deux ans, on notera la nomination de **deux personnalités de prestige reconnu ayant des connaissances ou une expérience particulières en matière d'égalité de genre.** Les ONG représentées sont les deux plus anciennes associations féminines helléniques, qui sont aussi affiliées à l'AFEM, le Conseil national des femmes hellènes (membre du CIF et du CECIF) et la Ligue pour les droits des femmes (membre de l'Alliance

**internationale des femmes**), ainsi que la section hellénique de Amnesty International. La réunion inaugurale de la Commission a eu lieu le 26 avril dernier. Les membres ont été invités à réfléchir sur des sujets dont la Commission devra traiter et à présenter des propositions.

#### 7.4- AU PORTUGAL:

**L'AFEM et son affiliée au Portugal, la Plate-forme portugaise pour les droits des femmes, ont suivi attentivement les travaux de la Présidence portugaise de l'UE et ne manqueront pas de faire une évaluation de leurs résultats en vue de l'amélioration de la qualité de la décision politique dans le domaine de l'égalité femmes-hommes tant au niveau européen qu'au niveau national.**

La Plate-forme portugaise pour les droits des femmes a suivi l'activité de l'AFEM et a diffusé les informations intéressantes auprès des organisations affiliées, des décideurs politiques et du public en général. **On soulignera l'envoi aux membres portugais de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement Européen, d'une lettre relative au Programme pluriannuel de l'Agence des droits fondamentaux.**

#### 7.5 – EN ITALIE:

**Les membres de l'AFEM en Italie ont fait état de leurs plus vives préoccupations dans un contexte où sur tous les thèmes fondamentaux pour faire avancer les droits des femmes, spécialement en matière d'éducation, de santé et de libre droit à disposer de soi-même, le Vatican, fort des dispositions du Concordat de 1929, pèse de tout son poids pour bloquer toute évolution.** Elles ont suivi en particulier au cours du gouvernement PRODI, l'activité de la ministre de l'Égalité des chances, Barbara POLLASTRINI, centrée sur la mise au point, en liaison avec la ministre de la Famille, Rosi BINDI, du projet de loi instituant un «P.A.C.S.» à l'italienne (le «DICO»). Elles ont soutenu une forte mobilisation d'associations féminines le 8 mars 2007, qui ont crié notamment leur indignation devant le stop à l'expérimentation de la pilule RU 486 et les interventions incessantes du Pape et de l'épiscopat dans les questions de société touchant aux droits des femmes.

L'AFEM a également été en charge de l'organisation des événements ci-après:

- **Séminaire international « Ville: féminin –pluriel », organisé dans le cadre de l'Année européenne pour l'égalité des chances, à Naples les 14, 15 et 16 décembre 2007, par la Commune de Naples** en vue de la préparation d'un plan triennal pour l'égalité des chances en comparaison avec d'autres expériences européennes. L'AFEM a coordonné une session de travail présidée par Teresa BOCCIA.
- **Préparation du séminaire « Egalité des chances hommes-femmes en Europe » à l'Université de Naples Frederico II, Centre de recherches LUPT, prévu pour le 13 mars 2008; organisé par le réseau de recherches « Urbanima » et l'AFEM** sous la responsabilité de sa Présidente Teresa BOCCIA, ce séminaire a comme objectif l'information et la sensibilisation à l'acquis communautaire, européen et international en matière de droits fondamentaux des femmes.

*Rapport d'activité élaboré par*

*Nelly Bandarra, Vice-présidente portugaise et Sophie Dimitroulias, Vice-présidente grecque de l'AFEM*

*Sous la responsabilité de Sylvie Ulrich, Présidente sortante et Teresa Boccia, Présidente de l'AFEM*

*Adopté par l'Assemblée générale de l'AFEM réunie à Paris le 7 juin 2008*

*Pour la Présidente,  
Marie-Jeanne Campana, Vice-présidente française de l'AFEM*

*Association des Femmes de l'Europe Méridionale  
c/o UFCS, rue Béranger 75003 Paris  
Tel 33 1 44 54 50 58  
contact@afem-europa.org*